

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0019073

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

83275

Matricule : 11671

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : A2LAOUA YOUSSEF

Date de naissance : 04/02/74

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04/12/2019

Nom et prénom du malade : A2LAOUA. YOUSSEF

Age: 46 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : A2LAOUA YOUSSEF

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

72, rue Ahmed Elmali, CASABLANCA, Tél. 022253555

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

03 MARS 2020

ACCUEIL

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHA Bou oure el 10 MACIE BENZIT Nature & Santé ra BENZIT Pharmacienne remmour Km 18.5 Der Boudza 22 96 19 78 09 ablanca INP - 0920 5535 002138635000	01 Nov 2022	56.60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Majid Lahlou

الدكتور مجید لحاظ

DERM

DIPROSTENE 1 Seringue
P.P.V : 56,80 DH
AMM 235DMP/21/NTT
Distribué par MSD Maroc
R.P. 136 Bouskoura

611 800115 013 7
DIPROSTENE 1 Seringue
P.P.V : 56,80 DH
AMM 235DMP/21/NTT
Distribué par MSD Maroc
B.P. 136 Bouskoura

Q COLOGUE

Jeville et

Maladies Sexuellement Transmissibles

Chirurgie Dermatologique

COSMETOLOGIE,

72, Rue Ahmed El Mejjati - Mâarif

(EX. ALPES) - 2ème étage

CASABLANCA : Tél : 05 22 25 35 69

G.S.M : 06 61 06 69 78

CASABLANCA, le

04/12/2019

زنقة أحمد المخاطي (سابقاً زهـ ذي زالـ) 72

الطباق الثاني - المعاريف

الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 25 35 69

الخموي: 06 61 06 69 78

الخمول: 06 61 06 69 78

56, 6°

ANCA, le 04/12/2011
1^{er} AZLACOVÉ. younif..
Diprosatene injection n°1
Simone celeste chlordrox. locale.
pour injection intrapéritonéale.

DR. LAILA DERMATO-LOGIQUE
72, TIP ALMA, CASABLANCA
Tel. 022253560

PHARMACIE BENZIT Nature & Santé
Bouchra BENZIT Pharmacienne
Route Azemmour Km 13.5 Dar Bouazza
Tel 05 22 96 19 78 Casablanca
INP 092015536
ICE 002138635000082

R.A.V
24 Jan 2012/13

DE LAHOU M.
72, Rue de la Kasbah
CASABLANCA
Tel. 022253569